



# Commune de GIVENCHY LES LA BASSEE

Bulletin d'informations de l'Equipe Municipale

JUILLET 2020/n°10

Quelques infos...



Les bulletins d'informations sont disponibles sur le site de Givenchy : [givenchyleslabassee.fr](http://givenchyleslabassee.fr)

## Assainissement.

L'information sera de nature, peut-être pour certains concitoyens, à les satisfaire, alors que pour d'autres, elle ne sera perçue que comme annonciatrice d'une source d'ennuis et de tracas. Mais le constat est sans appel et nous impose d'adopter des attitudes et des comportements indispensables pour assurer la sauvegarde d'une planète que l'Homme torture impitoyablement.

La préservation de l'eau constitue indéniablement une des actions salvatrices, un des actes majeurs qui doivent mobiliser pour lutter contre la pollution de cette ressource naturelle vitale. Il est donc nécessaire, indispensable d'éviter de la « salir », de la « souiller ». Or, dans la vie de tous les jours, nous utilisons de très importantes quantités d'eau : lavage du linge, de la vaisselle, des voitures, des toilettes, ... il est nécessaire pour que l'eau redevienne « propre », de construire des stations d'épuration. Toutefois, les très grands foyers de pollution résultent de fumées d'usines, mais aussi des gaz d'échappement des véhicules, des dégazages sauvages des pétroliers...

Pour ce qui concerne les eaux usées produites par les habitations, l'installation de systèmes d'épuration, rendus nécessaires pour assainir l'eau qui est devenue incontournable, voire obligatoire. L'installation de stations d'épuration et la création des réseaux qui ont pour objectif de transporter l'eau, sont reprises dans les compétences de la CABBALR. Vu l'importance des travaux colossaux à réaliser, il s'est avéré indiscutable d'établir des priorités. La rue du Moulin, dans sa partie qui longe le canal, a été retenue par les services concernés pour assurer le démarrage des travaux. Etant donné la spécificité des réalisations à entreprendre, et afin d'assurer à ce chantier le meilleur déroulement, une réunion d'informations devrait être assurée avec les différents intervenants et les Riverains de la rue du Moulin concernés.

Jacques Herbaut

## Erratum. Adresse mail Service Communication.

Dans le Bulletin n°7, une erreur d'écriture sur l'adresse internet a été commise. L'adresse mail du Service Communication de la Commune est la suivante : [serv.comm.givenchy@gmail.com](mailto:serv.comm.givenchy@gmail.com) (lié et en minuscule). *Toutes nos excuses.* Info : cette adresse mail n'est consultée que par M. le Maire et ses Adjoints.

## Elections du Président et des Vice-Présidents à la CABBALR

Le 08 Juillet, Monsieur Jacques HERBAUT, Maire, accompagné de Madame Marie-Paule LEFEBVRE, 1<sup>ère</sup> Adjointe, ont participé à l'Election du Président et des Vices Présidents de la CABBALR.

Ont été élus : Président : M. Olivier **GACQUERRE**

(Maire de Béthune), 1<sup>er</sup> Vice-Président : M.

Maurice **LECONTE** (Maire de Houchin), 2<sup>ème</sup> : M. Steve **BOSSART** (Maire de

Billy-Berclau), 3<sup>ème</sup> : Mme Corinne **Laversin** (Maire de Hinges), 4<sup>ème</sup> : M.

Jacky **Lemoine** (Maire de Divion), 5<sup>ème</sup> : M. Raymond **Gaquère** (Maire de La

Couture), 6<sup>ème</sup> : M. Philippe **Scaillez** (Maire de Labourse), 7<sup>ème</sup> : M.

Philibert **Berrier** (Maire d'Auchel), 8<sup>ème</sup> : M. Bernard **DELELIS** (Maire de

Gonnehem), 9<sup>ème</sup> : M. Julien **Dagbert** (Maire de Barlin), 10<sup>ème</sup> : Monsieur

David **Thellier** (Maire d'Isbergues), 11<sup>ème</sup> : M. Hervé **Deroubaix** (Maire de

Robecq), 12<sup>ème</sup> : Mme Virginie **Souillard** (Maire de Gosnay), 13<sup>ème</sup> : M. Alain

de **Carrion** (Maire de Vermelles), 14<sup>ème</sup> : M. Ludovic **Idziak** (Maire de

Calonne-Ricouart), 15<sup>ème</sup> : M. Lelio **Pedrini** (Maire de Camblain-Châtelain).



Mesdames et messieurs, vous êtes nombreux, depuis plusieurs années à réclamer la réalisation des travaux d'assainissement qui permettront d'assurer le rejet, puis le traitement des eaux-vannes et des eaux usées.

Ces travaux, tant espérés sont programmés pour être menés à bien, dans des délais que nous souhaitons désormais très courts.

Comme dans toutes les entreprises de ce type, des imperfections peuvent se présenter.

Bien que commandités par la CABBALR, j'ai sollicité avec force qu'une réunion soit réalisée avec les riverains, avec les représentants de la Municipalité, avec les entreprises qui vont réaliser les travaux, avec les représentants de la CABBALR. Il ne sera pas manqué de vous tenir informés de la suite réservée à ce dossier.



Communauté d'Agglomération  
**Béthune-Bruay**  
Artois Lys Romane

### **Ecole : tenue du dernier Conseil d'Ecole de l'année 2019-2020.**

L'école a tenu en date du Jeudi 02 Juillet 2020, l'ultime réunion de son Conseil d'Ecole, pour ce qui concerne l'année scolaire 2019-2020. Ce conseil d'Ecole était présidé par Madame Isabelle HENNION, Directrice.

Les membres de l'assemblée se plurent à rappeler le maintien de la composition actuelle de l'équipe pédagogique. Il n'existe donc pas de menace de fermeture de classe.

Furent également évoquées les difficultés rencontrées pour enseigner, à cause, notamment de l'épidémie due au Corona-virus, ainsi qu'à la période de confinement très longue qui a plongé notre pays dans une période de gel dont il nous faudra subir toutes les fâcheuses conséquences. Les nombreuses contraintes enregistrées, malgré la mise en œuvre des mesures entrant dans le cadre des opérations de déconfinement. Il a été, néanmoins possible de remettre le traditionnel dictionnaire à chacun des 11 élèves de l'Ecole accédant à la 6<sup>ème</sup> de Collège, dès la rentrée de Septembre de l'année scolaire 2020-2021.

### **Travaux d'entretien aux Ecoles.**

Comme toujours, Madame la Directrice, après consultation auprès de ses collègues adjointes, adresse et sollicite les services techniques municipaux pour assurer les multiples, petites mais indispensables réparations. Monsieur Francis VANSTEENE, Adjoint, Vice-Président de la Commission « travaux » du Conseil Municipal, est chargé de s'assurer de la bonne exécution des travaux dans les délais impartis.

### **Cérémonies du 14 Juillet.**

Les consignes qu'il convient de continuer à suivre et à respecter, relatives à l'épidémie de la Covid-19 ainsi qu'à la période de confinement et à l'application de protocoles sanitaires sévères continuent de placer dans l'impossibilité la tenue de manifestations habituelles.

Il en va ainsi de la célébration de l'anniversaire marquant les événements qui ont bouleversé la vie de chacune et de chacun, dans les premières années des deux dernières décennies du XVIII<sup>ème</sup> siècle et plus particulièrement l'année 1789, avec la destruction de La Bastille, véritable forteresse royale, symbole de l'arbitraire et de l'absolutisme. Pour toute commémoration de ces événements, il est recommandé de prioriser les petits rassemblements.

Un dépôt de gerbe aura lieu, pour la Commune, à 11 heures, devant le Monument aux Morts.

### **Givenchy, la petite histoire...**

Givenchy les La Bassée est situé sur le canal d'Aire à La Bassée, autrefois appelé « Fossé des Crêtes le Comte », dont le creusement fut entrepris sous le règne de BAUDOIN V, Comte de Flandre, vers 1054. Cet ouvrage devait permettre de fermer le comté par un retranchement, qui à partir de la mer se dirigeait vers St-Omer, Aire, St Venant, Merville, Estaires, La Bassée, Berclau, et de là suivait la Deûle jusqu'à la Scarpe et l'Escaut.

Ce système de défense consistait à relier ensemble par un large fossé les diverses rivières qui pouvaient empêcher l'entrée du



pays ; pour ce faire BAUDOIN fit agrandir la petite rivière du Boulenrieu qui joignait la Scarpe à la Deûle et la fortifia d'une manière particulière. Ensuite, pour joindre la Deûle à la Lys, il fit creuser ce fossé qui partait de Berclau, passait par La Bassée et Cuinchy, traversait les marais de Festubert et de Violaines pour venir tomber au grand chemin d'Estaires, qu'il côtoyait jusque la Lys.

Givenchy lès La Bassée tirerait son nom de JUVENTIATCUM qui figure dans un diplôme de 870 d'Hingmar, archevêque de Reims, au nombre de possessions de l'abbaye de St-Vaast. La seigneurie de Givenchy lès La Bassée aurait été longtemps dans la famille de LA FOSSE.

Antoine de LA FOSSE, chevalier, seigneur de Givenchy lès La Bassée décéda en 1555. Son fils fut tué, au cours d'une partie de chasse, par le seigneur de Violaines. Cette famille s'éteignit par une fille, Anne, Dame de Givenchy lès La Bassée, mariée à Robert de LA TRAMERIE, seigneur du Forest d'Auby et gouverneur d'Aire. La terre de Givenchy lès La Bassée entre ainsi dans la famille de LA TRAMERIE vers 1600 où elle resta environ 100 ans. Il existe des lettres patentes du 13 Août 1684, contenant donation au profit du seigneur du Tillet, lieutenant d'une compagnie du Régiment Royal de la Marine, des terres et autres droits seigneuriaux de Givenchy lès la Bassée. L'abbaye de Marchiennes avait une maison seigneuriale au hameau de la rue d'Ouvert. Parmi les autres seigneurs figurant sur les états du vingtième de la Paroisse au XVII<sup>ème</sup> siècle, nous trouvons M. de Villers au Tertre, M. de Fouquères et M. Brigode de Lille. Il ne reste rien du château du bailliage de Lens. Le bénéfice allait à la collation de l'abbesse d'Etrun qui partageait la dîme avec un des seigneurs de la paroisse. La cure produisait environ 1800 litres.